



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Le comité d'école

Un lien social fort entre l'école et les familles

Beaucoup d'entre nous se souviennent encore des anciennes commissions scolaires, celles qui, avant la fusion des communes et avant l'avènement du Cercle scolaire du Val-de-Travers, étaient les organes politiques, composés de bénévoles et qui devaient gérer l'école, avec le soutien du Canton et des anciens inspecteurs d'école.

Ces commissions devaient aussi engager les enseignants, mais surtout œuvrer pour assurer le financement de certaines activités de l'école par de nombreuses actions sur le terrain telles que soirées scolaires, ventes de gaufres, fêtes de la Saint-Nicolas, tenue de stands lors de diverses fêtes locales comme les abbayes, les fêtes de la jeunesse et autres kermesses dans tout notre Val-de-Travers. Ce travail volontaire permettait à ces commissions de financer les activités extrascolaires comme les courses d'écoles, sorties à ski, de piste ou de fond, camps verts ou encore camps de ski.

Aujourd'hui, et c'est heureux, l'école s'est professionnalisée, par un seul et unique cercle scolaire pour tout le Val-de-Travers, avec une direction centralisée et des finances assumées en grande partie par nos communes, mais aussi par des subventions cantonales.

Mais les commissions scolaires de l'époque n'ont pourtant

pas complètement disparu ! Et ça aussi c'est heureux puisque tout ce bel engagement bénévole est intact, cet engagement des parents d'élèves pour leur école demeure, par le biais des comités d'école ! Tous les villages du cercle scolaire disposent ainsi de leur comité d'école et leurs actions sur le terrain sont tout aussi diverses et variées que celles des commissions scolaires d'avant.

Quelle est leur mission ? Pourquoi gagnent-ils de l'argent si l'école est communale ? Et bien leur mission est de taille : celle de représenter un lien social fort entre l'ensemble des parents d'élèves d'un village et leur école, permettant de renseigner ceux-ci sur le fonctionnement de notre école. Les comités d'école disposent chacun d'un siège au Conseil d'établissement scolaire leur donnant un accès direct aux autorités.

Quant à l'argent qu'ils récoltent, il permet de financer les activités extrascolaires entreprises par les classes de leur village, en plus de celles financées par l'école. La bonne collaboration entre les comités d'école et les autorités permette d'assurer une égalité de traitement entre tous les élèves du cercle, un maintien de la participation de l'école à la vie des villages et surtout des activités variées et fort appréciées du corps enseignant sans impliquer les finances publiques.



Au Vallon - Pommes de terre chez Dubied, 1940-1945 (19/24)

© MRVT.

Echo des autorités

Protection contre les chutes de pierres à Noiraigue

Deux grands projets se coordonnent actuellement à Noiraigue : la protection contre les chutes de pierres conduite par la Commune et la réfection du tunnel de la Clusette par le Canton.

La Commune a la responsabilité de mettre en œuvre des mesures pour protéger les personnes et les

biens à Noiraigue, grâce à des filets et à des digues qui doivent être érigés. Ces éléments vont faire l'objet d'un permis de construire qui sera publié dans le courant de l'automne. Parallèlement le Conseil général devra se prononcer sur un crédit d'investissement de près de 6 millions dont 70 à 80% seront couverts par des subventions.

De son côté, le Canton a développé un grand projet de rénovation et de sécurisation du tunnel de la Clusette à hauteur de 39 millions ; ce crédit a déjà été validé par le Grand Conseil en 2019. Il a été décidé de synchroniser ces deux projets pour limiter les coûts et pour réduire au maximum les nuisances pendant la durée des travaux. Par exemple, les matériaux excavés lors des travaux du tunnel seront directement réutilisés pour la création de digues. Les chantiers pourraient débuter en automne 2021 et l'achèvement est à ce stade prévu en 2025.

ANNONCES

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les dimanches jusqu'au 25 octobre 2020 à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38 (entrée par la cour), de 18 h à 19 h et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

Avis de recrutement 2021

Avis de recrutement 2021 pour les communes de Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et des Verrières

Les personnes valides (femmes et hommes dès 18 ans révolus) désirant être incorporées au sein du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le

jeudi 5 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle de spectacle, rue du Collège 9 à Môtiers.

Lors de cette soirée, vous serez informé-e en détail sur l'organisation du SDIS et de ses différentes activités. Le SDIS a besoin de vous !

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du dicastère de la sécurité publique (Grand-Rue 38, 2108 Couvet), par téléphone (032 886 43 40) ou par courriel (securitepublique.vdt@ne.ch). Vous pouvez également consulter les sites suivants : www.sdis-valtra.ch et www.118-info.ch

Déneigement

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

Comme le prévoit l'article 4.15 du règlement général de police du 30 septembre 2019, dans les zones d'urbanisation, les propriétaires sont tenus de se conformer aux prescriptions du Conseil communal pour l'enlèvement de la neige. Ils doivent en outre débarrasser les toits, les trottoirs et les abords de leur maison si la circulation risque d'être entravée. Ils sont

également tenus d'accepter la neige enlevée de la voie publique par la voirie.

Arrêté de circulation routière

Arrêté concernant le stationnement à Noiraigue

Les arrêtés sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes

À la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours pour son service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), un poste d'agent de sécurité publique, responsable de la sécurité de proximité (H/F) à 100%. Délai de postulation : 23 octobre 2020. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

INFORMATIONS PRATIQUES

Foire de Couvet - mesures à respecter !

La foire de Couvet aura lieu le vendredi 30 octobre prochain dans un contexte particulier.

Pour préserver une tradition vieille de plus de 300 ans, le Conseil communal a décidé de maintenir cet événement incontournable de l'automne vallonnien. Toutefois, toutes les personnes qui s'y rendent sont invitées à observer les règles de distanciation en vigueur, à savoir :

- Garder constamment 1.50 m de distance

- Porter le masque si on ne peut pas garder ses distances
- Se laver ou se désinfecter les mains régulièrement.

De plus, au vu de la situation sanitaire actuelle, nous vous rendons attentifs au fait que la place des Halles sera exceptionnellement fermée à la circulation afin de pouvoir espacer les stands conformément aux consignes cantonales.

Par conséquent, une déviation sera installée à Môtiers.

